

Délibération n°D20260016

Rapporteur : Fabien RUET

Service : Secrétariat Général  
Secrétaire de séance : Valérie BOURNAZEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le DEUX AVRIL, à 18 heures et 8 minutes,  
les membres du conseil municipal de la Ville de Bergerac se sont réunis au nombre de 32, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 27/03/2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Philippe MALLARD, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI, Hélène LEHMANN, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE, Tom PHILIPPE, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Vanessa GOGUILLON, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY

ABSENTS EXCUSES : Jacqueline SIMONNET a donné délégation à Christine FRANCOIS  
Gaëlle SCHNEIDER a donné délégation à Romuald PIVETEAU  
Catherine TAVEAU a donné délégation à Philippe MALLARD

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale des familles, et notamment son article L. 123-6 ;

VU le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du vendredi 27 mars 2026 ;

VU la nécessité de constituer le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bergerac ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, à l'exclusion du maire, dans les limites fixées par la réglementation ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une représentativité équilibrée entre les élus municipaux et les acteurs de la vie sociale locale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE FIXER** la composition du conseil d'administration ainsi qu'il suit :
  - du maire de Bergerac, président de droit,
  - des 8 élus au sein du conseil municipal de Bergerac,
  - de 8 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein du département ou dans la commune et représentants des usagers.

Adopté par 35 voix pour : Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU (pouvoir), Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI, Hélène LEHMANN, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE, Tom PHILIPPE, Gaëlle SCHNEIDER (pouvoir), Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Vanessa GOGUILLON, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le 08/04/2026

ID : 024-212400378-20260402-D20260016-DE



FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUIVANTS, A BERGERAC LE 02/04/2026.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 8 AVR. 2026  
et de l'affichage en date du - 8 AVR. 2026 d'une durée de deux mois conformément aux  
indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Valérie BOURNAZEL



Le Maire,

Fabien RUET